

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Lundi 1^{er} février 2010

Séance du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 20 h à laquelle sont présents :

Monsieur le maire, Richard Lalonde

ET

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Lucie Pominville
Laurel Malboeuf
Luc Lemire
Gaétan Haché
Jean-Claude Guindon
Marc Guy Tremblay

Sont également présents :

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marie Daoust
Le directeur général adjoint, M. Vincent Langevin
La comptable, Mme Véronique Brouillard
Le contremaître des travaux publics, M. Yanick Poirier

Dans la salle : 5 personnes.

Ouverture de la séance

Après constatation qu'il y a quorum, monsieur le maire Richard Lalonde déclare la séance ouverte.

2010-02-23 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Lucie Pominville, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE l'ordre du jour soit adopté en y insérant à autres sujets l'item suivant :

28 a) Installation des services municipaux – Domaine des Collines.

ADOPTÉE

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010;
4. Rapport des comités municipaux;
5. Période de questions;
6. Correspondance;
7. Adoption du règlement modifiant le règlement no 2010-87 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec portant sur la disposition de la neige;
8. Avis de motion de la présentation d'un règlement ayant comme objet de constituer un fonds de roulement;
9. Renouvellement du contrat d'assurances municipales année 2010;
10. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 195-191-216;
11. Demande d'une dérogation mineure pour le 53, rue Olier;
12. Demande à la CPTAQ pour le lot 227;
13. Autorisation pour la signature de permis, certificat d'autorisation et autres documents du service d'urbanisme ainsi que pour la visite d'immeubles sis sur le territoire de la Municipalité d'Oka;

14. Autorisation au responsable du service de l'urbanisme de participer au congrès annuel de la COMBEQ 2010;
15. Demande d'adhésion à l'Association québécoise d'urbanisme pour l'année 2010;
16. Rescision de la résolution numéro 2009-12-377;
17. Prolongation de l'entente relative à l'enfouissement des déchets domestiques pour les mois de janvier et février 2010;
18. Autorisation d'achat d'un tracteur pour le service des travaux publics;
19. Office municipal d'habitation d'Oka – dépôt du budget révisé 2009;
20. Conseil intermunicipal de transport Laurentides - représentant de la Municipalité d'Oka;
21. Demande – Emplois d'été Canada 2010;
22. Demande d'aide financière – projet parc à l'École des Pins;
23. Demande d'aide financière – Fondation Sercan;
24. Tourisme Basses-Laurentides – adhésion 2010;
25. Éco-Nature – adhésion 2010;
26. Dépenses incompressibles;
27. Cinéglace Oka 2010 – félicitations;
28. Autres sujets :
 - a) Installation des services municipaux – Domaine des Collines;
29. Comptes payés et à payer;
30. Levée de la séance.

2010-02-24 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010 soit adopté.

ADOPTÉE

Rapport des comités municipaux

Messieurs les conseillers Jean-Claude Guindon et Marc Guy Tremblay font un compte rendu des activités de leur comité respectif.

Période de questions

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 07.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 23.

Correspondance

1. **Comité de gestion de l'Entente Canada-Québec sur le Fonds Chantiers-Canada**
Contribution de 2 300 000 \$

2010-02-25 Adoption du règlement no 2010-87 modifiant le règlement no 2002-29 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec portant sur la disposition de la neige

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par la conseillère Lucie Pominville et il est résolu unanimement

QUE le Règlement numéro 2010-87 modifiant le règlement numéro 2002-29 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec portant sur la disposition de la neige soit adopté.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-87

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2002-29 CONCERNANT LA
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ
DU QUÉBEC PORTANT SUR LA DISPOSITION DE LA NEIGE**

ATTENDU le *Règlement no 2002-29 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec* adopté le 5 août 2002;;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été dûment donné lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 janvier 2010;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par la conseillère Lucie Pominville et il est résolu unanimement qu'il soit ordonné et statué par le conseil municipal de la Municipalité d'Oka, à savoir :

ARTICLE 1

Le texte du « *Règlement numéro 2002-29 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec* » est modifié par l'ajout du texte suivant à la suite du texte de l'article 17

« **ARTICLE 17.1** **DISPOSITION DE LA NEIGE**

Nul ne peut jeter ou déposer sur les trottoirs et les rues ou dans les allées, cours, terrains publics, places publiques, eaux et cours d'eau municipaux de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé. »

ARTICLE 2

Le texte du « *Règlement numéro 2002-29 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec* » est modifié par l'ajout du texte suivant à la suite du texte de l'article 34

« **ARTICLE 34.1**

Quiconque contrevient à l'article 17.1 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de 100 \$ ou 200 \$. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

FAIT ET ADOPTÉ UNANIMEMENT à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité, le 1^{er} février 2010.

Richard Lalonde
Maire

Marie Daoust
Directrice générale

**AVIS DE MOTION de la présentation d'un règlement ayant comme objet de
constituer un fonds de roulement**

Le conseiller Jean-Claude Guindon donne avis de motion de la présentation d'un règlement ayant comme objet de constituer un fonds de roulement.

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil municipal ont copie du projet de règlement actuellement en leur possession, le conseiller Jean-Claude Guindon demande dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

2010-02-26 Renouvellement du contrat d'assurances municipales année 2010

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte de renouveler son contrat pour les assurances générales de la Municipalité d'Oka avec Ultima assurances et services financiers représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 1^{er} janvier 2011 pour une prime annuelle totale de 91 414 \$.

ADOPTÉE

2010-02-27 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 195-191-216

CONSIDÉRANT qu'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme pour le lot 195-191-216 lors de la réunion du 12 janvier 2010;

CONSIDÉRANT que le plan répond aux normes du règlement de zonage 91-4;

CONSIDÉRANT que le projet répond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2007-63 intitulé *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Domaine des Collines*;

Sur la proposition du conseiller Marc Guy Tremblay, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale comme proposé par les demandeurs pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 195-191-216 parce qu'il correspond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2007-63 intitulé *règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Domaine des Collines*.

ADOPTÉE

2010-02-28 Demande d'une dérogation mineure pour le 53, rue Olier

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 53, rue Olier en date du 16 décembre 2009;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre que la marge avant soit réduite à 3.15 mètres alors que le règlement de zonage no 84-102 stipule à l'article 5.5.2. *Implantation des bâtiments* que la marge avant doit être de 6.0 mètres;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement n° 2000-66-1 une dérogation mineure peut être accordée pour une marge avant;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 6.1 du règlement n° 2000-66-1, la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 6.2 du règlement n° 2000-66-1, le bâtiment, outre son élément dérogatoire, est conforme aux dispositions des règlements de construction n° 91-156 de même qu'à celles des règlements de lotissement n° 91-155 et de zonage n° 84-102;

CONSIDÉRANT que la réduction de la marge avant ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété, ni au développement urbain futur, conformément à l'article 6.5 du règlement n° 2000-66-1;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE ce Conseil accorde la demande de dérogation mineure en faveur du propriétaire du 53, rue Olier pour que la marge avant soit réduite à 3.15 mètres alors que le règlement de zonage no 84-102 stipule à l'article 5.5.2. *Implantation des bâtiments* que la marge avant doit être de 6.0 mètres.

ADOPTÉE

2010-02-29 **Demande à la CPTAQ pour le lot 227**

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture touchant le lot 227 a été déposée en date du 11 janvier 2010;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme au Règlement de zonage numéro 91-4 de la Municipalité d'Oka ainsi qu'au Règlement de contrôle intérimaire n° RCI-2005-01 affectant la zone et les activités agricoles de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que le projet a été analysé en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., chapitre P-41.1);

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas sur le territoire de la Municipalité, hors de la zone agricole, l'espace approprié et disponible pour le type de projet que vise la demande;

CONSIDÉRANT la décision n° 355380 émise le 11 avril 2008, autorisant un projet similaire sur le lot P. 223;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil est favorable à la demande d'autorisation à la CPTAQ visant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 227.

ADOPTÉE

2010-02-30 **Autorisation pour la signature de permis, certificat d'autorisation et autres documents du service d'urbanisme ainsi que pour la visite d'immeubles sis sur le territoire de la Municipalité d'Oka**

CONSIDÉRANT le congé de maladie du responsable du service d'urbanisme, M. Luc Bossé;

CONSIDÉRANT le mandat entre la Municipalité d'Oka et la firme Plania pour des services professionnels en expertise en urbanisme;

CONSIDÉRANT l'offre de service de L'Atelier urbain pour le remplacement temporaire du responsable du service d'urbanisme;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de résolution.

QUE ce Conseil accepte l'offre de service de L'Atelier urbain aux conditions énumérées à celles-ci.

QUE ce Conseil autorise M. Christian Côté de la firme Plania pour effectuer diverses transactions telles que la signature de permis, certificat d'autorisation et autres documents émanant du service d'urbanisme et autorise celui-ci à effectuer des visites aux immeubles sis sur le territoire de la Municipalité d'Oka et qu'il assure l'encadrement nécessaire à M. Jean-Philippe Dupéré pendant la période du congé de maladie de M. Luc Bossé.

QUE ce Conseil autorise M. Jean-Philippe Dupéré à effectuer diverses transactions telles que la signature de permis, certificat d'autorisation et autres documents émanant du service d'urbanisme et autorise celui-ci à effectuer des visites aux immeubles sis sur le territoire de la Municipalité d'Oka

ADOPTÉE

2010-02-31 **Autorisation au responsable du service de l'urbanisme de participer au congrès annuel de la COMBEQ 2010**

Sur la proposition de la conseillère Laurel Malboeuf, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise M. Luc Bossé, responsable du service de l'urbanisme, à participer au congrès de la COMBEQ, à Québec du 22 au 24 avril 2010, frais d'inscription au montant de 540 \$ plus les taxes applicables, ainsi que le remboursement des dépenses, conformément à la politique concernant les tarifs applicables quant aux dépenses occasionnées pour le compte de la Municipalité.

ADOPTÉE

2010-02-32 **Demande d'adhésion à l'Association québécoise d'urbanisme pour l'année 2010**

CONSIDÉRANT que le responsable du service d'urbanisme est urbaniste-stagiaire à l'Ordre des Urbanistes du Québec;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil consente à l'adhésion de M. Luc Bossé, responsable du service de l'urbanisme, auprès de l'Association québécoise d'urbanisme pour l'année 2010 au coût de 100 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2010-02-33 **Rescision de la résolution numéro 2009-12-377**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une modification à la résolution no 2009-12-377;

CONSIDÉRANT qu'il est beaucoup plus simple de procéder à une rescision de la résolution numéro 2009-12-377 et d'adopter une nouvelle résolution incluant les modifications à y être apportées;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la résolution numéro 2009-12-377 en date du 14 décembre concernant le prolongement du contrat pour l'enfouissement des matières résiduelles pour 2 mois soit rescindée à toutes fins que de droits.

ADOPTÉE

2010-02-34 **Prolongation de l'entente relative à l'enfouissement des déchets domestiques pour les mois de janvier et février 2010**

CONSIDÉRANT que l'entente concernant l'enfouissement des déchets est échue depuis le 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire octroyer un contrat de plus de 5 ans à cet effet et qu'elle est en processus d'appel d'offres à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'à la lumière de qui précède, la Municipalité désire prolonger l'entente en vigueur relative à l'enfouissement des déchets pour les mois de janvier et février 2010;

Sur la proposition du conseiller Marc Guy Tremblay, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte l'offre de prolongation de l'entente avec l'entreprise Gestion Environnementale Nord-Sud (GENS) relativement à l'enfouissement des déchets domestiques de la Municipalité d'Oka pour les deux premiers mois de l'année 2010, au même taux qu'en 2009, soit 27 \$ la tonne de matières enfouies plus redevances exigibles de matières résiduelles à 10,67\$/t.m. et la contribution de gestion postfermeture au taux de 0,67\$/t.m.

QUE le directeur général adjoint assume la gestion et le suivi de ce dossier.

ADOPTÉE

2010-02-35 **Autorisation d'achat d'un tracteur pour le service des travaux publics**

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer le tracteur Kubota 1991 modèle 3350;

CONSIDÉRANT qu'un avis d'appel d'offres sur invitation a été transmis à quatre entreprises fournissant de l'équipement YANMAR;

CONSIDÉRANT que 3 entreprises ont fourni un prix pour le type de tracteur convoité, soit un véhicule de marque YANMAR, modèle CBL 40, usagé avec cabine Laurin;

CONSIDÉRANT que l'entreprise J-René Lafond a fourni un prix pour un tracteur de marque Yanmar de l'année 2010 incluant une cabine de marque Laurin au montant de 43 900 \$ excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que l'entreprise J-René Lafond a offert 6 000 \$ en échange pour le tracteur Kubota 1991, modèle 3350;

CONSIDÉRANT qu'après vérification et analyse des soumissions, la recommandation du contremaître de la voirie est d'accepter l'offre de l'entreprise J-René Lafond Inc, plus bas soumissionnaire conforme,

Sur la proposition Luc Lemire, appuyée par la conseillère Laurel Malboeuf et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise l'achat d'un tracteur de marque Yanmar modèle CBL 40 de l'année 2010 avec cabine de marque Laurin, incluant les équipements pour un montant de 43 900 \$ plus taxes applicables, le tout tel que soumis par J-René Lafond Inc.

QUE ce Conseil accepte l'offre de J-René Lafond pour le tracteur Kubota de l'année 1991, modèle 3350 offert en échange au montant de 6 000 \$.

QUE cette dépense soit soustraite du poste budgétaire 03-600-01-000.

QUE la gestion et la réalisation de cette acquisition soient confiées au contremaître de la voirie.

QUE la directrice générale soit mandatée pour procéder à l'achat dudit tracteur.

ADOPTÉE

2010-02-36 **Office municipal d'habitation d'Oka – dépôt du budget révisé 2009**

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt du budget révisé 2009 de l'Office municipal d'habitation d'Oka.

ADOPTÉE

2010-02-37 **Conseil intermunicipal de transport Laurentides – représentant de la Municipalité d'Oka**

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le maire, M. Richard Lalonde, soit nommé pour agir à titre de représentant de la Municipalité d'Oka au sein du conseil d'administration du Conseil intermunicipal de transport Laurentides.

DE nommer le conseiller M. Gaétan Haché représentant substitut du maire au sein du conseil d'administration du Conseil intermunicipal de transport Laurentides.

ADOPTÉE

2010-02-38 **Demande – Emplois d'été Canada 2010**

CONSIDÉRANT que nous avons douze (12) employés à temps plein au camp de jour d'Oka;

CONSIDÉRANT que nous avons trois (3) employés au bureau d'accueil touristique d'Oka;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par la conseillère Laurel Malboeuf et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise Mme Marie-Ève Maillé, responsable du service des loisirs, à présenter deux demandes de contribution financière auprès du programme Emplois d'été Canada 2010 offert par Service Canada pour la création d'emplois étudiants au service des loisirs, de la culture et du tourisme pour le camp de jour et pour le bureau d'accueil touristique.

ADOPTÉE

2010-02-39 **Demande d'aide financière – projet parc à l'École des Pins**

CONSIDÉRANT les échanges entre la Municipalité d'Oka et l'École des Pins relativement à un projet de réaménagement de la cour de l'École des Pins;

CONSIDÉRANT que le projet de réaménagement sera soumis à l'attention du ministère de l'Éducation, des loisirs et du Sport afin que ce dernier supporte une partie des coûts dudit réaménagement;

CONSIDÉRANT les sommes à investir et que le projet devrait se réaliser sur une période de 5 ans;

CONSIDÉRANT que le projet touche directement des enfants provenant du secteur de la Municipalité d'Oka;

Sur la proposition de la conseillère Lucie Pominville, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE ce Conseil accorde une aide financière de 10 000 \$ pour l'ensemble du projet à titre de partenaire pour le réaménagement de la cour de l'École des Pins conditionnellement à la réalisation de celui-ci.

ADOPTÉE

2010-02-40 **Demande d'aide financière – Fondation Sercan**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fondation Sercan pour la Maison de soins palliatifs de Saint-Eustache;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte d'accorder une aide financière à la Fondation Sercan pour la Maison de soins palliatifs de Saint-Eustache pour un montant totalisant 2 422,56 \$ représentant 0,48 \$ par habitant.

QU'un premier versement de 1 211,28 \$ soit versé au courant de l'année 2010 et un autre du même montant soit versé au courant de l'année 2011.

ADOPTÉE

2010-02-41 Tourisme Basses-Laurentides – adhésion 2010

CONSIDÉRANT que depuis 2002 nous sommes membres actifs à Tourisme Basses-Laurentides (anciennement l'OTBL);

CONSIDÉRANT les réalisations de l'OTBL dont le guide touristique des Basses-Laurentides et la carte touristique qui sont très utilisés par le Kiosque d'information touristique à Oka ;

CONSIDÉRANT qu'il nous permette de faire promouvoir toutes nos activités et de les faire connaître à des milliers de touristes ;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par la conseillère Laurel Malboeuf et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil consente à verser la cotisation à Tourisme Basses-Laurentides pour l'année 2010 au montant de 295 \$.

ADOPTÉE

2010-02-42 Éco-nature – adhésion 2010

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par la conseillère Lucie Pominville et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil consente à devenir membre d'Éco-Nature et à verser la cotisation de 15 \$ pour l'année 2010.

ADOPTÉE

2010-02-43 Dépenses incompressibles

CONSIDÉRANT que les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens aux fins du fonctionnement de la municipalité;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise le paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2010.

ADOPTÉE

2010-02-44 Cinéglace Oka 2010 - félicitations

CONSIDÉRANT l'événement Cinéglace Oka qui a eu lieu les 23 et 24 janvier 2010;

Il est unanimement résolu

QUE ce Conseil adresse des félicitations aux organisateurs de Cinéglace Oka 2010, les employés du service de voirie ainsi qu'aux bénévoles pour l'excellent travail accompli dans la réalisation de cet événement.

QUE ce Conseil adresse des remerciements à tous les commanditaires ainsi qu'à tous les participants.

ADOPTÉE

2010-02-45 Installation des services municipaux – Domaine des Collines

CONSIDÉRANT que le promoteur du développement domiciliaire Domaine des Collines a mandaté la firme BSA groupe-conseil pour la réalisation des études visant l'installation des services municipaux du prolongement des rues des Pèlerins et Champlain et construction du croissant «A» et des rues «C» et «D»;

CONSIDÉRANT les plans déposés dans le cadre de la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT qu'un document de non-objection de la Municipalité d'Oka s'avère nécessaire afin d'obtenir l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour la réalisation desdits travaux;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil ne s'oppose pas à la délivrance d'une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) visant l'installation des services municipaux du prolongement des rues des Pèlerins et Champlain et construction du croissant «A» et des rues «C» et «D».

ADOPTÉE

2010-02-46 Comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer ;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par la conseillère Lucie Pominville et il est résolu unanimement

QUE les factures payées au 31 janvier 2010 au montant de 175 543,34 \$ moins une annulation d'un chèque de 75 \$ et les factures à payer au 1^{er} février 2010 au montant de 362 269,69 \$ et les salaires nets du mois de janvier 2010 (personnel et conseil) au montant de 54 952,64 \$, soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie Daoust, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite municipalité.

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

2010-02-47 Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par la conseillère Laurel Malboeuf et il est résolu unanimement

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

Richard Lalonde
Maire

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Richard Lalonde, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Lalonde
Maire